

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le jeudi treize avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Olivier ROQUETTE, Maire.

Etaients présents : MMES Florence BOLOGNA, Isabelle AUGER, Stéphanie CHEVREAU, Marie-Jeanne VINCENT, MM Alain MOTTAIS, Jean-Claude FOUGEREUX, Stéphane ARDELET, Sylvain CAMUS, Arnaud GOUJAT et Jean-Philippe VILAINE.

Nommée secrétaire de séance : Madame Isabelle AUGER

Absents excusés : MMES Marie-Paule BELLU-CARCAGNO, Valérie GINGUENEAU, Pascale MANIER et M. Loïc MARIONNEAU

MME Marie-Paule BELLU-CARCAGNO donne pouvoir à M. FOUGEREUX Jean-Claude
MME Valérie GINGUENEAU donne pouvoir à Mme BOLOGNA Florence
MME Pascale MANIER donne pouvoir à M. MOTTAIS Alain
Loïc MARIONNEAU donne pouvoir à M. VILAINE Jean-Philippe

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

(2017/04/01) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMPTE DE GESTION 2016

Le maire présente au conseil municipal, le compte administratif 2016 du Maire, M. Alain ACHÉ qui a quitté sa fonction de Maire le 10 mars 2017, et le compte de gestion 2016 de M. le Comptable Public de la Trésorerie de Sully/Loire.

Le compte administratif 2016 se décompose ainsi :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 917 783,52 €
- les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 1 066 181,38 €

Le solde de fonctionnement ressort à la somme de: 148 397,86 €

- les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 223 667,81 €
- les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 258 977,41 €

Le solde d'investissement ressort à la somme de : 35 309,60 €

Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion 2016 de M. le Comptable Public de la Trésorerie Sully/Loire qui est conforme aux écritures portées sur le compte administratif et qui n'appelle ni observation ni réserve.
- le compte administratif 2016

(2017/04/02) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le maire présente au conseil municipal, le compte administratif 2016 du Maire, M. Alain ACHÉ qui a quitté sa fonction de Maire le 10 mars 2017, et le compte de gestion 2016 de M. le Comptable Public de la Trésorerie de Sully/Loire.

Le compte administratif 2016 se décompose ainsi :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 151 969,35 €

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 230 693,39 €

Le solde de fonctionnement ressort à la somme de: 78 724,04 €

- les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 201 553,09 €

- les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 351 858,65 €

Le solde d'investissement ressort à la somme de : 150 305,56 €

Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion 2016 de M. le Comptable Public de la Trésorerie Sully/Loire qui est conforme aux écritures portées sur le compte administratif et qui n'appelle ni observation ni réserve.
- le compte administratif 2016

(2017/04/03) AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 le 13 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 148 397,86 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	EXCEDENT	35 309,60 €
DE L'EXERCICE		

DEFICIT

A-Excédent de fonctionnement au 31/12/2016

o Restes à réaliser Dépenses 17 283,00 €

o Restes à réaliser Recettes 13 000,00 €

o Exécution du virement à la section d'investissement 0 €

o Affectation complémentaire en réserve

o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créd) 148 397,86 €

B-Déficit de fonctionnement au 31/12/2016

Déficit à reporter

(2017/04/04) AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 le 13 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 78 724,04 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	EXCEDENT	150 305,56 €
DE L'EXERCICE	DEFICIT	

A-Excédent de fonctionnement au 31/12/2016

o Restes à réaliser Dépenses

o Restes à réaliser Recettes

o Exécution du virement à la section d'investissement 0 €

o Affectation complémentaire en réserve

o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créd) 78 724,04 €

B-Déficit de fonctionnement au 31/12/2016

Déficit à reporter

(2017/04/05) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil délibère et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 9,60
- Taxe foncière (bâti) : 12,56
- Taxe foncière (non bâti) : 42,81

(2017/04/06) BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Maire, présente au conseil municipal, le budget primitif 2017 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : 1 098 976 €

les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 112 131 €

les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 986 845 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

(2017/04/07) BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire, présente au conseil municipal, le budget primitif 2017 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : 502 679 €

les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 276 429 €

les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 226 250 €

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

(2017/04/08) CREATION DE POSTES ET SUPPRESSION DE POSTES LIEES A DES AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les propositions faites par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour l'année 2017,

Considérant que plusieurs agents remplissent les conditions pour prétendre à un avancement de grade,

Considérant qu'il convient de créer les postes correspondant dans le cadre de ces avancements de grade et de supprimer dans le même temps les postes liés à ces avancements,

Vu l'avis favorable de principe émis le 7 avril 2015 par le Comité Technique Paritaire pour toute suppression de poste liée à un avancement de grade,

Le conseil, sur proposition du Maire, délibère et à l'unanimité, décide :

Dans le cadre d'un avancement de grade :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de travail correspondant à 35/35^e et de supprimer en compensation d'un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe 35/35^e au 1^{er} mai 2017.
- de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de travail correspondant à 35/35^e et de supprimer en compensation d'un poste d'adjoint technique 35/35^e au 1^{er} mai 2017.
- de créer un poste de garde champêtre chef principal pour une durée hebdomadaire de travail correspondant à 17,5/35^e et de supprimer en compensation d'un poste de garde champêtre chef 17,5/35^e au 1^{er} mai 2017.

(2017/04/09) CONVENTION AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE

Dans le but d'améliorer son réseau de télécommunication de téléphonie mobile sur le territoire de CERDON, l'opérateur FREE MOBILE a fait part à la commune de son souhait d'installer des antennes relais sur le château d'eau. L'opérateur a suivi la procédure réglementaire pour obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes et s'engage à respecter toutes les normes en vigueur.

M. le Maire présente au conseil le projet de convention qui porte notamment sur une durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction et sur le versement d'un loyer annuel qui s'élève à 3 500 euros net.

Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et à l'unanimité :

- approuve la convention à passer avec la Société FREE MOBILE pour l'installation d'antennes relais sur le château d'eau de la commune.
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

Affaires diverses :

M. le Maire et les adjoints communiquent sur les points suivants :

- informations sur la dernière réunion de la Communauté de Communes Val de Sully
- site internet : il est en cours de préparation et devra être prêt dans le courant de la semaine prochaine
- Salle des jeunes : le règlement intérieur est en cours d'élaboration.
- des animations et un feu d'artifice sont prévus pour le 13 ou 14 juillet. Date à déterminer.
- une balayeuse nettoiera les rues du bourg la semaine prochaine
- en attente de devis pour la mise en accessibilité du gîte et de la salle polyvalente
- l'association village en fêtes fera son vide grenier autour du stade le 9 juillet.
- école : les travaux de nettoyage commenceront la semaine prochaine ; attente de la mise en route de la fibre optique pour demander des devis afin d'installer internet. Le plus urgent à ce jour est la mise en place d'un interphone pour le plan Vigipirate.
- feux tricolores : ils sont clignotants le week-end et cela semble satisfaire la population. Il est demandé qu'ils soient clignotants le vendredi qu'à partir de 18h. Une solution va être recherchée parce que pour le moment c'est une mise en route manuelle.

La séance est levée à 20h50.